



# Observatoire national des prescriptions et consommations des médicaments dans les secteurs ambulatoire et hospitalier

## Date de création

L'Observatoire national des prescriptions a été créé par le ministre de la Santé et de la Solidarité (arrêté du 19 septembre 1996).

## Composition

L'Observatoire national des prescriptions est composé d'un comité d'orientation composé de 20 membres :

- 5 membres de droit : le directeur général de la Santé, le directeur des Hôpitaux, le directeur général de l'Afssaps, le directeur de la Sécurité sociale, le directeur général de la Concurrence et de la répression des fraudes (ou pour chacun, un représentant).
- 5 représentants des organismes nationaux d'assurance maladie, dont au moins un organisme gestionnaire d'un régime complémentaire.
- 10 personnalités qualifiées en fonction de leur compétence dans les domaines de l'épidémiologie, du médicament et de la santé publique, un suppléant étant désigné pour chacune d'elles.

Président du comité d'orientation :

P<sup>r</sup> Gilles Bouvenot

Vice-président :

D<sup>r</sup> Évelyne Eschwège

## Organisation

Le secrétariat de l'Observatoire est assuré par la direction des études et de l'information pharmaco-économiques de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

Le secrétariat a pour mission de recueillir, d'analyser puis de préparer une synthèse des informations relatives à ces sujets.

Le comité d'orientation est chargé de valider les textes ainsi rédigés.

Directeur : Dr Frédéric Fleurette.

## Missions

Les missions de l'Observatoire national des prescriptions sont les suivantes :

- Apprécier les besoins en thérapeutiques médicamenteuses de la population.
- Connaître les pratiques thérapeutiques et leur efficacité.
- Cerner la fonction du médicament dans le système sanitaire français.
- Vérifier l'adéquation des prescriptions et des consommations aux besoins identifiés de la population.
- Identifier d'éventuels écarts par rapport aux différents référentiels.
- Comparer les pratiques thérapeutiques nationales et internationales, notamment celles de l'Union européenne, en tenant compte des spécificités de chaque état.
- Susciter, stimuler, coordonner, par thème, la production d'études relatives à la prescription et à la consommation des médicaments.

L'Observatoire national des prescriptions peut également formuler des recommandations et proposer des actions à l'intention des prescripteurs, voire des consommateurs, afin de favoriser le bon usage du médicament et améliorer la prise en charge médicale des patients.

L'Observatoire peut être saisi par :

- Le(s) ministre(s) chargé de la Santé ou de la sécurité sociale.
- Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.
- Le Comité d'orientation de l'observatoire, par l'intermédiaire de son président.

## Publications

- Études sur la prescription et la consommation des antibiotiques en ambulatoire.
- Études sur la prescription et la consommation des antidépresseurs en ambulatoire.
- Études sur la prescription et la consommation des veinotoniques en ambulatoire.
- Étude sur la prescription et la consommation des vasodilatateurs en ambulatoire (en cours).
- Notes de synthèse : traitement de la douleur chez l'enfant, inducteurs de l'ovulation, facteurs sanguins de coagulation.

- Enquête sur la prescription des vasodilatateurs (en association avec deux caisses d'assurance maladie).

- Contribution aux travaux de la Commission de la transparence et du Comité économique du médicament (analyse critique de protocoles).

## Coordonnées

Observatoire national des prescriptions et consommations des médicaments

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps)

Direction des études et de l'information pharmaco-économiques (Deipe)

143-147, boulevard Anatole France

93285 Saint-Denis Cedex

Tél. : 01 55 87 38 35

Fax : 01 55 87 38 32

<http://agmed.sante.gouv.fr>